



## Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public

26 rue Duméril - 75013 PARIS - Tel : 01 43 31 34 03 - Télécopie : 01 42 17 08 77

<http://www.apmep.asso.fr>

### Observatoire EVAPM

Paris le 15 décembre 2004

Équipe de Recherche associée à l'INRP

### Lettre adressée à Mesdames et Messieurs les professeurs de mathématiques des classes de première S

Cher(e)s collègues,

L'étude EVAPM de seconde en 2003 a renforcé nos craintes relatives aux difficultés rencontrées en seconde et à l'inéquation qu'il pourrait y avoir entre les programmes et les éléments contextuels tels que le temps d'enseignement disponible.

Par ailleurs, les nouveaux programmes de première n'ont pas encore été évalués et, d'une façon générale, l'APMEP souhaite renforcer son action en ce qui concerne le suivi des programmes. Il s'agit de nous donner les moyens, et de vous donner les moyens, de mieux estimer la distance existant entre les attentes des programmes, les possibilités d'action des enseignants, et la réalité des acquis des élèves.

Cette année, le bureau de l'association a demandé à l'équipe EVAPM de mettre en place une étude au niveau des classes de **première S** (ainsi qu'une étude en sixième). Il a été convenu que cette étude devait être d'ampleur limitée pour que les résultats soient disponibles et utilisables dès cette année.

**L'étude se déroulera entre le 1<sup>er</sup> et le 23 avril** (dernière quinzaine du second trimestre, en fonction des zones de vacances). Les résultats seront disponibles dès la rentrée des vacances de printemps, ce qui permettra leur exploitation pédagogique au cours du troisième trimestre.

Les épreuves porteront sur l'ensemble du programme, mais les professeurs pourront exclure les questions qui n'auront pas été traitées au moment de la passation (les traitements statistiques prendront évidemment en compte ces exclusions).

Les collègues préparant les questions d'évaluation ont le souci de comparer les acquis actuels des élèves avec ceux observés par EVAPM en 1993 ; ils cherchent aussi à faire le bilan des compétences nouvelles résultant du programme en cours.

Les professeurs des classes inscrites recevront pour le 30 mars tous les documents nécessaires à l'étude.


**Rappelons que l'observatoire EVAPM n'a pas pour but l'évaluation directe des élèves ; il s'intéresse essentiellement aux programmes, aux conditions de leur application, et aux effets observés.** Alors que des ombres planent de façon récurrente sur l'enseignement de notre discipline et que la désaffection actuelle des élèves pour les formations scientifiques préoccupe nos communautés, l'intérêt de la démarche ne vous échappera pas.

Comme nous l'avons fait pour les évaluations précédentes, nous adressons, simultanément, une lettre aux IPR-IA de mathématiques et à votre proviseur pour leur présenter l'opération et leur demander de soutenir les initiatives des professeurs (ces lettres peuvent être consultées sur le site de l'association).

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, et vous remerciant pour votre collaboration, nous vous adressons, cher(e)s collègues, nos plus cordiales salutations.

Le président de l'APMEP

Michel Fréchet

Par délégué : 

Dossier suivi par Antoine BODIN, responsable de  
l'Observatoire EVAPM,

Contacts : [bodin.antoine@wanadoo.fr](mailto:bodin.antoine@wanadoo.fr)

TSVP

## Modalités pratiques

L'étude est composée de 6 épreuves destinées aux élèves et d'un questionnaire destiné aux professeurs.

Les épreuves destinées aux élèves sont de trois types (épreuves de 55 minutes) :

Type A : deux questionnaires en QCM (A1 et A2).

Type B : deux épreuves composées de questions à réponses ouvertes et courtes (B1 et B2).

Type C : deux épreuves centrée sur un type de compétence ou sur un thème précis (C1 et C2).

Chaque élève passe, si possible, deux épreuves affectées aléatoirement au moment de l'envoi des documents.

En cas de manque de temps, le professeur pourra se limiter à une épreuve.

Deux élèves voisins ne passent pas la même épreuve. Par exemple C1 et C2 sont passées en même temps.

Une normalisation des scores, ramenant les deux épreuves à la même moyenne et au même écart-type, permet aux enseignants qui le désiraient d'utiliser les résultats pour leur propre évaluation.

### Inscription des classes (voir bon de commande joint)

Il est souhaitable que, dans chaque lycée participant, un professeur accepte de coordonner l'opération, mais les inscriptions isolées sont possibles.

Les enseignants recevront, par voie postale, tous les documents nécessaires à l'évaluation. En fait, pour chaque classe, ils recevront chacune des 6 épreuves en 16 exemplaires. De ce fait, ils pourront utiliser, au moment qui leur convient, la troisième épreuve de l'étude. Le montant des frais d'inscription comporte l'envoi postal d'une brochure de résultats.

**Pour des questions d'organisation, il faudrait que les inscriptions nous parviennent dès que possible.**

**L'ensemble des documents nécessaires parviendra dans les établissements pour le 30 mars 2005.**

**La passation devra être effectuée entre le 1<sup>er</sup> et le 23 avril** (dernière quinzaine du second trimestre)

Les résultats devront nous être retournés au plus tard dans les premiers jours des vacances de printemps.

Les résultats seront disponibles sur Internet pour le 9 mai (rentrée de la dernière zone). La brochure de synthèse sera envoyée au cours du premier trimestre de l'année scolaire prochaine.

Les seules contraintes concernent le respect des consignes de passation et de codage des épreuves, mais chaque enseignant conserve, à tout moment, une liberté absolue, et peut se retirer de l'opération.

Pour chaque classe, le temps investi par le professeur ne devrait pas excéder le temps de correction de devoirs normaux.

La contrepartie de l'indépendance de l'association est qu'aucun financement de l'institution n'est sollicité. Une participation financière est donc demandée, destinée à couvrir les frais d'impression, de préparation à l'envoi et de traitement des résultats. Signalons la possibilité d'utiliser les crédits d'enseignement, mais aussi les crédits de documentation, voire d'autres crédits selon l'intérêt accordé à cette évaluation.

**Rappelons que l'APMEP garantit la confidentialité absolue des résultats individuels d'un élève, d'un professeur ou d'un établissement.**

---

### L'Observatoire EVAPM

*Depuis 18 ans, l'APMEP a entrepris de doter l'enseignement des mathématiques d'un observatoire permanent. Il s'agit de rassembler, garder en mémoire à court et à long terme, traiter et communiquer, des informations aussi fiables que possible sur le fonctionnement du système d'enseignement des mathématiques et sur ses évolutions.*

*Dix-sept opérations d'évaluation ont déjà été menées, du niveau sixième au niveau des classes terminales. Des milliers de professeurs, dont vous faites peut-être partie, ont contribué aux succès de ces opérations.*

*Insistons sur l'intérêt qu'il y a, pour les professeurs de mathématiques, à mener des études indépendantes d'autres structures. Bien que notre travail bénéficie de l'appui de l'INRP et des IREM et bien qu'il soit encouragé par la DESCO et par l'Inspection générale, il est mené, de façon indépendante, par des enseignants, dans le cadre associatif. Ses objectifs sont différents de ceux des évaluations institutionnelles ou des études internationales, dont il est complémentaire, les informations recueillies étant en premier lieu destinées aux enseignants.*

*La permanence de l'observatoire permet d'étudier l'influence des changements de programmes sur la culture mathématique des élèves. Il fournit aux enseignants de mathématiques des indicateurs fiables et peut, en particulier, fournir des arguments à opposer aux lectures hâtives qui sont parfois faites, dans les médias, des évaluations nationales ou internationales. EVAPM fournit de plus aux enseignants des instruments d'analyse et d'évaluation appréciés.*

*Vous trouverez de nombreuses informations sur EVAPM (en particulier les documents de l'étude menée en seconde en 2003) sur le site de l'association : <http://www.apmep.asso.fr>*

Outre le bulletin d'inscription pour l'étude EVAPM, vous trouverez ci-joint, un catalogue bon de commande des documents de l'Observatoire. Noter que, bien que les études EVAPM soient datées, les analyses, comme les outils d'évaluation, demeurent largement pertinents au fil des changements de programmes.

Vous trouverez aussi une plaquette d'information sur l'APMEP et un bon de commande pour d'autres brochures. Pensez à faire acquérir les brochures qui vous intéressent par votre CDI. Outre leur intérêt propre, cela constituera une aide appréciée pour la poursuite de nos actions.